**Les CCCA : un outil pour mieux prendre en compte les PA dans la commune**

**Marie-Thérèse Casman**

**Université de Liège**

**CCCA**

* L’allongement de la vie en bonne santé permet aux seniors de rester actifs dans beaucoup de domaines sociaux et culturels. Ils peuvent donc être considérés comme des partenaires privilégiés dans la commune.
* Au niveau de la participation sociale des aînés, si environ 16,5% font du bénévolat, un tiers des PA de 70 ans et plus ne pratiquent aucune activité extérieure (enquêtes réalisée pour Respects Seniors)

Un CCCA est mis en place par le pouvoir communal et regroupe les aînés de la commune souhaitant partager leur expérience et donner leur avis sur les matières les concernant afin d’améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens.

* Il doit être pluraliste et fonctionner de manière indépendante.
* En 2011, La CAS et le Panel démographie familiale de l’Université de Liège ont réalisé une étude sur les CCCA en région wallonne.
* Sur 253 communes contactées, 102 ont accepté de recevoir un enquêteur pour répondre à un questionnaire.
* Les résultats de l’enquête relevaient quatre ensembles d’activités organisées par les CCCA :
* Celles qui s’apparentent au récréatif : excursions, concerts, repas, bals, goûters de seniors.
* Des initiatives favorisant les relations intergénérationnelles : réunir les seniors et les jeunes de la commune, visite des maisons de repos par des jeunes en période de fête par exemple.
* Des sous comités se réunissant pour travailler des thématiques (mobilité, logement, aides, sport, santé …) et rédiger des avis. Ces thématiques prennent souvent comme point de départ les résultats d’une enquête de besoins. Dans ce cadre, le CCCA peut faire appel à l’expertise des aînés mais aussi inviter des personnes ressources extérieures.
* Des activités informatives s’intéressant à la vie quotidienne des aînés et répondant à des besoins pratiques. Par exemple, on a répertorié des formations pour l’utilisation d’Internet ou de logiciels informatiques ou encore des téléphones portables. Il peut aussi s’agir par exemple d’un guide reprenant tous les services de la commune notamment ceux destinés aux aînés.
* Les objectifs et les rôles prioritaires des CCCA ne sont pas toujours bien perçus par les communes, voire par leurs propres membres. Le premier rôle de ces CCCA n’est pas d’organiser des événements pour occuper les aînés mais plutôt de leur permettre d’intervenir en tant que citoyens dans la vie de la commune en donnant des avis et en apportant des propositions ayant l’objectif d’améliorer le bien être des aînés dans la commune.
* Les sujets à traiter sont donc ceux qui peuvent affecter le bien être et la santé des aînés, comme la mobilité, le logement, l’accès à la culture, la lutte contre la précarité, contre l’isolement social ainsi que la participation à une vie associative et la promotion de relations intergénérationnelles.
* Quel peut être l’attrait d’un CCCA pour un senior ?
* Il faut certes dépasser des stéréotypes liés à l’exercice d’activités de participation citoyenne : dévalorisation de l’action, des résultats « qui ne servent pas à grand-chose », la politique qui pour certains serait synonyme de « magouilles », le sentiment de ne pas être concerné par les enjeux traités par le CCCA, « ce n’est pas nous qui pouvons changer les choses ».
* Par contre, des aînés rencontrés dans le cadre de l’étude expriment un ressenti très différent et estiment que leur action est positive et utile aux autres.
* Trois types d’acteurs doivent être mobilisés pour faire fonctionner un CCCA
* Les membres : représentatifs de mouvements associatifs mais aussi des seniors « neutres ». Il faut un recrutement régulier mais des mandats renouvelables.
* Un président : élu parmi les membres avec un mandat renouvelable. Il est le porte parole du CCCA et garantit un espace d’expression libre, il encadre les débats et s’assure que les avis des aînés bénéficient d’une suite.
* La commune : doit apporter un soutien logistique et financier. Elle doit apporter un suivi régulier et concret aux questions et avis du CCCA. Elle fournit des personnes ressources : échevins, CPAS, bourgmestre, commissaire, …
* A l’issue de cette étude, une série de recommandations a été émise :
* Continuer à développer une politique sociale wallonne intégrant les ainés et valorisant leur participation citoyenne
* Favoriser les rencontres inter CCCA pour des échanges de problèmes et de pratiques
* Aider les aînés à s’approprier et à contribuer activement aux dispositifs qui leur sont destinés
* Garantir aux CCCA l’autonomie nécessaire pour réaliser leurs missions
* Soutenir les CCCA dans la réalisation de leurs missions en augmentant leur financement et en prévoyant des possibilités de subventions.
* Mettre en place des dispositifs de soutien et d’accompagnement des CCCA
* Notre étude date de 2011 …voici donc 8 ans. Où en sont à l’heure actuelle les CCCA ? Une nouvelle étude faisant le point sur ces années de fonctionnement permettrait de savoir si ces recommandations ont été suivies et si les CCCA contribuent vraiment à favoriser la participation citoyenne des aînés.
* Les adultes âgés par toute une série d’engagements : rôle de grands parents, bénévolat, associations, U3A, ont une véritable participation sociale.
* Au niveau des CCCA, il s’agit d’un engagement particulier, dans la mesure où il est personnel mais il a comme spécificité de contribuer à ce que la commune prenne mieux en considération l’ensemble des aînés dans la commune.
* Le pari est souvent de mobiliser mieux les aînés autour de thématiques desquelles ils peuvent se sentir exclus ou peu désirés.
* Les adultes âgés par toute une série d’engagements : rôle de grands parents, bénévolat, associations, U3A, ont une véritable participation sociale.
* Au niveau des CCCA, il s’agit d’un engagement particulier, dans la mesure où il est personnel mais il a comme spécificité de contribuer à ce que la commune prenne mieux en considération l’ensemble des aînés dans la commune.
* Le pari est souvent de mobiliser mieux les aînés autour de thématiques desquelles ils peuvent se sentir exclus ou peu désirés.
* Le défi pour les CCCA … mais aussi pour les communes, c’est-à-dire le niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, est d’agir afin, non pas de « prendre en charge » la population des personnes âgées … mais de « les prendre en compte » !